





Comment suivre l'état d'avancement de la fabrication d'une carte grise ?

Vérifié le 28 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier en utilisant le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

 Suivez votre demande de carte grise

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accéder au
service en ligne 
(<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>)

Si vous n'obtenez pas d'information via le téléservice, contactez l'ANTS avec son formulaire de contact en ligne.

Où s'adresser ?

- Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Carte grise particuliers

Par messagerie

Accès au [formulaire en ligne](https://immatriculation.ants.gouv.fr/aide-et-contact)  (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/aide-et-contact>)

Attention :

- Il n'est pas possible d'accélérer la production d'une carte grise. Les demandes sont traitées **chronologiquement** par un système informatique. Une intervention extérieure est impossible.
- Une fois que la production du titre est lancée, on ne peut pas l'arrêter. On ne peut pas non plus annuler la demande.

Services en ligne et formulaires

- Suivez votre demande de carte grise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20907>)
Service en ligne